

REUNION DU 16 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Étaient présents : Mme MOUSSERION Martine, Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle, M. MARSAULT Samuel, M. REMBEAULT Raphaël, Mme ROUSSEAU Renée, M. HABERAJTER Patrick

Étaient excusés : Mme De LAUZON Sophie, M. MALLET Claude, M. PENOT Olivier

Pouvoirs : M. MALLET Claude à Mme MOUSSERION Martine
Mme De LAUZON Sophie à Mme ROUSSEAU Renée

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2026

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 19 janvier 2026 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal / communication** (Mme MOUSSERION) : Le bulletin municipal a été distribué.
- **Affaires sociales** (Mme ROUSSEAU) : Le repas des aînés aura lieu le 22 février. 33 repas et 42 desserts ont été commandés auprès du traiteur Délices Gourmands (Migné-Auxances).
- **SIVOS** (Mme MARTIN-CHARDONNIER) :
 - La directrice a eu l'inspecteur au téléphone. La carte scolaire est repoussée après les élections. La kermesse se tiendra le dimanche 7 juin.
 - Pour les TAP de la rentrée, deux personnes vont venir : l'un pour présenter le travail d'apiculteur, le second pour apprendre à réparer les vélos. La kermesse se tiendra le dimanche 7 juin.
 - La kermesse se tiendra le dimanche 7 juin.
 - Une sortie scolaire à Paris pour la visite du musée oriental et du quartier indien est prévue le 15 juin.
- **SIMER** (M. HABERAJTER) :
 - Réunion de la CCES du PLPDMA. Un bilan a été dressé de ce plan local, qui se terminera en 2028. M. Haberajter fait part de sa circonspection face au bilan qui a été dressé.
 - Assemblée générale qui pourrait avoir lieu le 4 mars.
- **Installation des panneaux** (M. HABERAJTER) : Un gros travail a été fait sur l'implantation des panneaux par l'ancien adjoint Cédric ROLLAND. Les agents techniques ont commencé à installer ces panneaux. M. HABERAJTER a accompagné David DUMONT pour en poser quelques-uns.

- Quelques panneaux sont encore à commander :
 - Directionnels : Moisseau (droite), Moisais (droite), La Croix (gauche), La Férole (gauche).
 - Panneaux d'entrées de villages : Moisseau, Le Pontreau, L'Ognon, La Férole, Le Courtioux et La Cluzaudière.
 - Panneau "Route inondée"
 - Les panneaux de Champ-la-Dame seront finalement à installer par nos soins.
 - Il faudrait prévoir une location de tarière, un achat de mortier et de piquets pour mettre en place ces panneaux. M. Haberajter indique également qu'il serait utile d'investir dans un générateur pour pouvoir utiliser quelques matériels qui ne sont pas sur batterie. Mme Mousserion indique que nous nous renseignerons.
- **Divers (Mme MOUSSERION) :**
- **Les Pois Chiches :** Les travaux ont avancé.
 - **Camion :** Le camion est chez le garagiste puisqu'il a des fuites d'huile.
 - **Ancien tracteur :** Le dossier est entre les mains d'un nouvel interlocuteur, agent de la DREAL pour la Vienne. Celui-ci pense possible de faire enfin immatriculer ce tracteur.

3 - ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PROJET D'INSTALLATION DU PARC ÉOLIEN DU TIERFOUR

Madame le Maire fait savoir qu'une enquête publique relative à l'installation du parc éolien du Tierfour sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et de Valence-en-Poitou est en cours et se termine le 17 février 2026. L'avis de la commune d'Anché a été sollicitée en tant que commune limitrophe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable au projet de parc éolien du Tierfour.

4 - DON AU FACECO EN FAVEUR DE L'UKRAINE

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune d'Anché tient une nouvelle fois à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de faire un don d'un montant de cent euros (100 €) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, par le versement d'un don d'un montant de cent euros (100 €) au FACECO ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

5 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps non complet,

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré, décide :

- La création à compter du 23 mars 2026 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet, pour exercer les fonctions d'agent technique.
- D'autoriser Madame la Maire à pourvoir cet emploi par un agent contractuel sur la base de l'article L332-8 alinéa 3 du code général de la Fonction publique.
- L'agent contractuel sera recruté pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

6- RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment en son article L.332-23 alinéa 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Madame la maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mme la maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 22 jours allant du 1^{er} mars 2026 au 22 mars 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5h. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

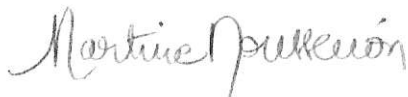
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

7- QUESTIONS DIVERSES

- Mme Mousserion informe le conseil qu'une maison dans le bourg d'Anché est en cours de vente.
- M. Haberajter indique que l'un des chênes reconnu arbre remarquable à La Cluzaudière, est tombé.
- M. Haberajter indique que la route de la Vallée Grelet de Villenon n'est pas indiquée. Il faudra vérifier la commande initiale.
- M. Haberajter informe le conseil que les agents techniques ont indiqué l'inondation sur la route au bord de la Fontaine des Varennes et souhaite les remercier.
- Mme Martin-Chardonner demande s'il est envisagé de faire tailler les haies. M. Jacquemin l'avait fait début 2025.

- Mme Martin-Chardonner demande si l'arbre menaçant en bord de rivière avait été enlevé. Il ne l'a pas encore été. Mme Mousserion demandera à M. Jacquemin s'il peut intervenir aux beaux jours.
- M. Marsault indique que certains ont brûlé des déchets dans la cité de la Vergnée. Il rappelle que cela est interdit sans autorisation.
- Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 9 mars à 20h30

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

